



Les États-Unis, une terre d'innovation attractive

Ouïe-Atlantique, la capacité d'innovation est liée au fonctionnement de la recherche qui s'est progressivement mis en place et qui permet, en 2016, aux États-Unis d'occuper la 4^e place dans un classement mondial du domaine¹.

Un ensemble de facteurs favorables à l'innovation

La recherche universitaire américaine, en lien avec les entreprises privées, joue un rôle essentiel dans le développement de l'innovation car elle produit du savoir et forme du capital humain. Ce dynamisme est encouragé par le *Bayh-Dole Act* de 1980, texte qui a redéfini les droits de la propriété intellectuelle. En effet, les universités sont depuis autorisées à breveter leurs découvertes en échange d'un droit de licence irrévocable pour le gouvernement fédéral et doivent favoriser les entreprises américaines pour la commercialisation. Concernant le soutien à l'innovation, les entrepreneurs et les chercheurs américains peuvent avoir recours à de nombreuses solutions de financement : privées (apports de capital-risque² par exemple) comme publiques (commandes d'agences gouvernementales).

Le levier du capital-risque est de plus en plus utilisé pour financer l'innovation américaine : plus de 50% du capital-risque mondial provient des États-Unis. Les firmes telles que *Kleiner Perkins Caufield Byers* ou *Benchmark Capital*, ainsi que l'administration publique, avec par exemple son programme d'amorçage technologique *Small Business Innovation Research*³, sont les principaux capital-risqueurs américains. L'essor de ce type d'investissement rappelle que la culture de l'expérimentation est bien ancrée aux États-Unis, ce qui favorise ainsi la sérendipité.

L'« innovation ouverte »⁴ : une organisation bénéfique pour les entreprises

Les grandes entreprises font face à un important défi afin d'assurer leur pérennité : développer des innovations de rupture. Leur organisation traditionnelle se révèle trop lente, alors que l'écosystème dynamique des *start-up* semble bien plus adapté. Ainsi, les grandes entreprises se sont lancées dans l'« innovation ouverte » pour ne pas manquer la prochaine « vague technologique »⁵, numérique par exemple. Les entreprises comme *Apple* utilisent l'« innovation ouverte », en partageant librement leurs savoirs et leurs savoir-faire avec d'autres entreprises par l'intermédiaire de programmes tels que le hackathon.

Ce système apparaît également comme un moyen d'externaliser les risques liés à l'innovation. En effet, les *start-up* vont bénéficier de l'aide des grands groupes pour développer des innovations risquées. Lorsque ces dernières fonctionnent, l'entreprise peut les industrialiser et en tirer bénéfice, tout en veillant à ne pas être dépassée par une innovation de rupture concurrente. Par exemple, pour répondre au défi de la digitalisation de la société, *La Poste* a aidé la *start-up Shippeo*. Ainsi, cela lui a permis de développer une solution innovante, en matière de logistique, pour le suivi des flux et la géolocalisation des camions, avec la création de *Viapost* en 2016.

L'attrait des *start-up* françaises pour les États-Unis

Pour les *start-up* de la « *French Tech* », les États-Unis et son marché de plus de 300 millions de consommateurs représentent une possibilité de débouchés. Même si Paris est la 2^e capitale d'Europe des *start-up* avec 2,206 milliards d'euros de capital-risque investis en 2016, il apparaît difficile de pouvoir lever des fonds importants (plus d'une centaine de millions d'euros) pour développer une entreprise innovante en France. À l'inverse, un écosystème propice à l'innovation, comme celui de la *Silicon Valley*, permet de disposer de toutes les ressources nécessaires pour passer rapidement d'une idée à un produit adapté au marché.

Du 17 avril au 23 juin 2017, dix-sept start-up de la « French Tech » vont bénéficier du programme d'accélération Impact USA⁶, conçu par Business France et Bpifrance. Depuis trois ans, cette initiative a permis aux meilleures start-up françaises de lever près de 69 millions d'euros et de créer 486 emplois, dont 389 en France, selon ses promoteurs.

Ces propos ne reflètent que l'opinion de l'auteur.

1 Indice mondial de l'innovation publié par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Université Cornell et l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD).

2 Investissement sur l'avenir sans garantie de succès.

3 4000 entreprises reçoivent un peu plus de 2 milliards de dollars de subventions de la part d'agences gouvernementales, chaque année depuis 1982.

4 L'« innovation ouverte », de l'anglais *Open innovation*, correspond à différents modes d'organisation de l'entreprise qui sont ouverts aux apports extérieurs.

5 Selon l'économiste autrichien J.A. Schumpeter, les « vagues technologiques » sont à l'origine des cycles économiques.

6 Objectif pour les entrepreneurs de réaliser en dix semaines aux États-Unis, ce qu'ils feraient en plus d'un an en France.